

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Isabelle GRISEY, Béatrice GROS, Pascal COSSARD.

Excusés : Nathalie ORTILLON pouvoir à Thierry GIROT, Béatrice LACULLE pouvoir à Isabelle GRISEY, Aline ROBILLIARD pouvoir à Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ pouvoir à Catherine COPITET, Moustapha WIAZZANE pouvoir à Régis PACKO, Laurence BEAREL.

Secrétaire de séance : Jacky CORNIOT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2026

VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Le Conseil Municipal, de LAVAU, après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2026 :

Subventions de fonctionnement aux organismes publics :

Centre Communal d'Action Sociale ----- 10 000 €.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé :

Harmonie de Pont Sainte Marie - Lavau – Creney----- 500 €.

Coopératives scolaires (140 € par classe + piscine)----- 3 800 €.

Comité entente des Anciens combattants ----- 150 €.

Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural ----- 1 000 €.

Ste Maure Hand Ball ----- 500 €.

Subvention spéciale écoles primaire / maternelle ----- 300 €.

Centre formation des apprentis ALMEA----- 130 €.

CFA BTP ----- 130 €.

Noël des écoles ----- 600 €.

(versé aux coopératives scolaires de chaque école : 4,8 € par enfant scolarisé de classe maternelle ou primaire)

Association « A corps joie » ----- 700 €.

Association « Les petits lavautins » ----- 700 €.

Handisport Aube----- 100 €.

L'outil en main----- 300 €.

Ecole des Enfants Malades ----- 100 €.

EUREKA Foyer Socio-éducatif ----- 400 €.

Imprévu ----- 500 €.

MISE EN PLACE DE SYSTEMES DE VIDEOPROTECTION SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir la mise en place de systèmes de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune.

Ces travaux comprennent :

- *la fourniture et la pose de l'ensemble des éléments constitutifs de l'installation de vidéoprotection : 11 caméras, câbles, coffrets, ponts radios, switchs, serveurs, onduleurs, baie informatique,*
- *le logiciel nécessaire au parfait fonctionnement de l'installation,*
- *la configuration et la mise en service de l'installation de vidéoprotection, la formation et l'assistance des élus et agents de la collectivité dans l'utilisation et l'exploitation de cette installation,*
- *les terrassements et le génie civil nécessaires,*
- *la fourniture et pose de trois supports (candélabres) pour les caméras et autres équipements situés au croisement des Rue Paul Cain, Rue Henriette Clément et Chemin des Corvées, Voie aux Brebis et à l'angle de la voie aux Brebis et Rue des Coquelicots.*

Le coût TTC de ces travaux est estimé à 216 000,00 Euros. Conformément à la délibération n° 6 du 14 mars 2025 du Bureau du SDEA, la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense, soit 108 000,00 Euros.

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

S'ENGAGE à ce qu'une contribution soit versée au SDEA, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions de la délibération n° 6 du 14 mars 2025 du Bureau du SDEA. Cette contribution est évaluée provisoirement à 108 000,00 Euros.

S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,

*Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025, ce jour,
Considérant le résultat de fonctionnement antérieur reporté, constitué par un excédent de 1 033 678,64 €*

*Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le Compte Administratif 2025 présente un excédent de fonctionnement de 1 243 155,54 €*

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 209 476,90
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>Part affectée à l'investissement N-1 (RAR N-1)</i>	+ 1 033 678,64
C - Résultat à affecter	+ 1 243 155,54
D - <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	+ 200 821,68
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	80 900,00
F - Besoin de financement (F= E - D)	
AFFECTATION	1 243 155,54
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
2) H Report en fonctionnement R 002	1 243 155,54
DEFICIT REPORTE D002	

Votes :

Contre : /

Pour : 13

BUDGET MAISON MEDICALE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025, ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
- Constatant que le Compte Administratif 2025 présente un excédent d'exploitation de 39 476,64 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 39 476,64
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	+ 39 476,64
D - <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	- 509 674,36
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
Besoin de financement	/
Excédent de financement	/

F <u>Besoin de financement</u>	/
AFFECTATION	+ 39 476,64
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	39 476,64
2) H Report en exploitation R 002	0
DEFICIT REPORTE D002	/

Votes :

Contre : /

Pour : 13

BUDGET ZAC DU MOUTOT EXTENSION : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2025, ce jour,

Considérant le résultat d'exploitation antérieur reporté, constitué par un excédent de 0 €

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Administratif 2025 présente un déficit d'exploitation de 202 032,48 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation N-1	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	- 202 032,48
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	- 202 032,48
<u>D - Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	/
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	/
Besoin de financement	/
Excédent de financement	
F <u>Besoin de financement</u>	/
AFFECTATION	- 202 032,48
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	/
2) H Report en exploitation R 002	/
DEFICIT REPORTE D002	202 032,48

Votes :

Contre : /

Pour : 13

APPROBATION BUDGETS 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget communal et les budgets annexes 2026 arrêtés lors des réunions de la commission des finances 2026 comme suit :

Budget communal 2026

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 494 550 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 758 176 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 494 550 €	2 494 550 €
Section d'investissement	3 758 176 €	3 758 176 €
TOTAL	6 252 726 €	6 252 726 €

Budget annexe ZAC Extension

Dépenses et recettes de fonctionnement : 202 033 €

Dépenses et recettes d'investissement : / €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	202 033 €	202 033 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	202 033 €	202 033 €

Budget annexe Maison médicale

Dépenses et recettes de fonctionnement : 578 997,72 €

Dépenses et recettes d'investissement : 579 674,36 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	578 997,72 €	578 997,72 €
Section d'investissement	579 674,36 €	579 674,36 €
TOTAL	1 158 672,08 €	1 158 672,08 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les projets de budget communal et des budgets annexes

APPROUVE les budgets communal et annexes, maison médicale et ZAC Extension, tels que présentés ci-dessus.

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 26 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;*
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;*
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Département, de l'Intercommunalité, de la Région et bien d'autres chaque fois que possible.*

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Les budgets des communes suivent les règles de la comptabilité publique.

Les montants inscrits en dépenses (fonctionnement et investissement), ne peuvent pas être dépassés d'un centime. Pour autant, elles ne doivent pas être sur évaluées.

Les montants inscrits en recettes (fonctionnement et investissement), peuvent être dépassés (selon les subventions accordées tout au long de l'année). Pour autant, elles ne doivent pas être sous-évaluées, mais elles doivent également être certaines (une subvention ne peut être inscrite en recette que lorsqu'elle a été effectivement accordée par un document officiel).

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 représentent 1 246 393 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les montants prévisionnels des salaires représentent 583 500 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 représentent 1 038 210€.

Un montant de 706 026 € est alloué aux budgets annexes ZAC du Moutot extension et Maison Médicale, afin de les équilibrer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dotations de l'Etat.

La dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 0 € soit une baisse par rapport à l'an passé.

Malgré tous nos efforts et compte tenu de la situation actuelle, nous ne pouvons que constater que depuis plus de 4 ans, les recettes de nos communes stagnent.

A l'inverse, nos dépenses ont tendance à évoluer à la hausse, du fait des prix des matières premières, des services, de la hausse des salaires,

Sans recettes complémentaires, il sera difficile de maintenir un équilibre.

Fonctionnement		
	Prévisions Budget 2026	Budget Réel 2025
Impôts locaux	929 383.00 €	930 296.00 €
Autres impôts et taxes	57 300.00 €	55 292.26 €
Produits services domaine	86 500.00 €	87 456.59 €
Autres produits	18 513.46 €	19 697.62 €
Dotations de l'Etat	0.00 €	0.00 €
Autres Subventions et participations	154 698.00 €	157 628.14 €
Reversements sur autres impôts	-29 435.00 €	-29 435.00 €
Produits courants non financiers	1 216 959.46 €	1 220 935.61 €
Traitements et salaires	382 500.00 €	366 770.80 €
Charges sociales	201 000.00 €	189 431.95 €
Achats et charges externes	255 500.00 €	245 535.04 €
Impôts, taxes	11 000.00 €	10 005.00 €
Autres charges	65 600.00 €	51 381.57 €
Contingents et participations	32 300.00 €	16 974.25 €
Subventions	19 810.00 €	18 549.00 €
Charges courantes non financières	967 710.00 €	898 647.61 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	249 249.46 €	322 288.00 €
Dotation aux amortissements	42 668.00 €	54 384.14 €
Charges financières	65 000.00 €	58 426.96 €
Budgets annexes	706 026.00 €	
RESULTAT COURANT	-564 444.54 €	209 476.90 €
Produits exceptionnels de cession	0.00 €	0.00 €
Charges exceptionnelles (tires annulés)	500.00 €	0.00 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-500.00 €	0.00 €
BENEFICE	-564 944.54 €	209 476.90 €
Résultat fonctionnement reporté	1 243 155.54 €	1 033 678.64 €

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau Groupe scolaire, aux travaux de rénovation énergétique de l'école primaire, à l'aménagement d'un pôle bien-être,...).

NOTA : *de nombreuses Subventions ont été accordées à la commune, tout particulièrement pour le Groupe scolaire.*

L'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) subventionne la commune pour 1 000 000 €, auxquels il faut ajouter les nombreuses autres subventions concernant les opérations de rénovation énergétique, Pôle bien-être, toiture végétalisée,

Le Conseil Départemental subventionne la commune pour le Groupe scolaire pour un montant de 558 460 €, la rénovation énergétique de l'école primaire, le Pôle bien-être,

Troyes Champagne Métropole subventionne le Groupe scolaire pour un montant de 400 000 €, mais également, le parking de l'école, le Pôle bien-être,

La Région Grand Est subventionne les énergies renouvelables pour le groupe scolaire et la rénovation énergétique (panneaux photovoltaïques, isolation et travaux de rénovation énergétique, ...)

Investissement			
		Prévisions Budget 2026	Budget 2025
Opérations restes à réaliser N-1		849 900.00 €	
Opérations		768 000.00 €	2 304 374.42 €
Total opérations		1 617 900.00 €	2 304 374.42 €
Remboursement Emprunts		2 125 000.00 €	70 712.81 €
Solde exécution reporté		0.00 €	0.00 €
Dépenses investissement		3 742 900.00 €	2 375 087.23 €
Opérations restes à réaliser		930 800.00 €	
Opérations		1 458 400.00 €	903 528.26 €
Emprunts		0.00 €	1 399 000.00 €
Total opérations		2 389 200.00 €	2 302 528.26 €
FCTVA		376 999.32 €	200 594.75 €
TLE/TA		55 000.00 €	550.22 €
Dotation aux amortissements		42 668.00 €	54 384.14 €
Excédent fonctionnement capitalisé		0.00 €	0.00 €
Solde exécution reporté		200 821.68 €	17 851.54 €
Recettes investissement		3 064 689.00 €	2 575 908.91 €
Section de fonctionnement		678 211.00 €	1 243 155.54 €
Section d'investissement		-678 211.00 €	200 821.68 €

III. Etat de la dette

2026								
	Emprunt	%	début	fin	capital	intérêts	annuité	recettes
Groupe scolaire 2025/2037	1 000 000 €	3,20%	2025	2037	71 755,80 €	28 786,42 €	100 542,22 €	
Travaux voirie 2018/2019	500 000,00 €	1,04%	2018	2028	52 176,64 €	1 302,88 €	53 479,52 €	
Total actuel					123 932,44 €	30 089,30 €	154 021,74 €	

L'emprunt des travaux de voirie 2018/2019, réalisé pour prendre en charge les travaux de réhabilitation la Rue du Roy et de la Grande Rue, se finalisera durant l'année 2028.

La construction du Groupe scolaire est finalisée grâce à un emprunt. Compte tenu des subventions accordées à la commune de LAVAU, le montant de l'emprunt s'élève à 1 000 000€.

Cet emprunt est réalisé sur une durée de 12 ans, au taux fixe de 3,20 %.

EMPRUNT RELAIS GROUPE SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2337-3,

Monsieur le Maire indique que la construction / agrandissement du Groupe scolaire se termine, quelques entreprises intervenant encore pour les finitions..

Monsieur le Maire rappelle également que les travaux de construction / agrandissement du Groupe scolaire bénéficient de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental et de Troyes Champagne Métropole qui seront versées selon l'avancée des travaux.

Dans l'attente des versements des subventions et du retour de TVA, Monsieur le Maire propose de solliciter un emprunt relais auprès d'un organisme bancaire, dans l'objectif de le rembourser fin 2026, pour un montant de 1 000 000 €.

Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit Agricole.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Montant de l'emprunt : 1 000 000 €*
- Emprunt « Court terme relais » à taux fixe*
- Taux d'intérêt annuel fixe de 2,93 %*
- Périodicité des intérêts : trimestrielle*
- Durée de l'emprunt : 24 mois*
- Frais de dossier : 1 500 €*
- Pas de pénalité en cas de remboursement total par anticipation*

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

GROUPE SCOLAIRE – POINT TRAVAUX

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux de construction du groupe scolaire.

Peu d'interventions ces dernières semaines au sein du bâtiment.

Les arbres et arbustes sont actuellement en cours de plantation/installation dans l'enceinte du groupe scolaire.

Plus de 10 lots n'ont pas encore présenté les dernières factures.

Les travaux de voirie Ruelle bodié et de parking sont finalisés.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

BUREAU DE VOTE

DIMANCHE 15 MARS 2026

8 H

Pascal COSSARD

Nathalie ORTILLON

Béatrice LACULLE

10 H

Béatrice GROS

Thierry GIROT

Nathalie ORTILLON

12 H

Catherine COPITET

Régis PACKO

Moustapha WIAZZANE

14 H

Jacky CORNIOT

Isabelle GRISEY

Dominique GRISEY

16 H

Catherine COPITET

Béatrice GROS

Régis PACKO

18 H : DEPOUILLEMENT

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été transmis en mairie sollicitant l'avis du Conseil pour l'installation d'un club libertin au sein de la ZAC du Moutot.
Monsieur le Maire indique que l'installation d'un tel club doit être étudiée afin qu'à aucun moment cela ne représente un préjudice pour les entreprises alentours et/ou la commune.
La commune a été conviée à un rendez-vous en Préfecture pour aborder le sujet et les enjeux d'une telle installation.*
- *Catherine Copitet, 2^{ème} adjointe, rappelle que le carnaval de LAVAU se déroulera dimanche 8 mars.*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*